

ACN

**Société Anonyme
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 59 boulevard Exelmans
75016 PARIS
322 982 208 RCS PARIS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE
DU 30 juin 2025**

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 59 boulevard Exelmans 75016 PARIS au 19 avenue de Messine 75008 PARIS, à compter du 1er juillet 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL – SUCCURSALES

Le siège de la Société est fixé au : 19 avenue de Messine 75008 PARIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme à l'original

La Président
Alexandre LEDERMAN

